

Commune de Neaufles-Saint-Martin

(À rappeler dans toute correspondance)

Dossier numéro PC 27426 23 A0001

Date de dépôt : 28/02/2023

Demandeur : Monsieur Eric COUREL

Pour :
Construction d'un garage accolé à la maison.

Adresse terrain :
4 ter rue du Bois
27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN

Cadastré : AD369

Superficie : 1 223 m²

ARRÊTÉ

Accordant un permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes
au nom de la commune de Neaufles-Saint-Martin

Le maire de Neaufles-Saint-Martin,

Vu le permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présenté le 28/02/2023 par Monsieur Eric COUREL
sis 4 ter rue du Bois 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN,

Vu les pièces manquantes réceptionnées en date du 28/04/2023,

Vu l'objet de la demande :

- construction d'un garage accolé à la maison,
- sur un terrain situé 4 ter rue du Bois 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques,

Vu les articles L.621.30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine,

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 04/03/2023,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 05/02/2020 et modifié le 25/05/2021,

Vu le règlement y afférent et notamment celui de la zone Ub,

Considérant que le projet respecte le règlement de la zone Ub du PLU,

Considérant que le projet se situe aux abords de monuments historiques,

ARRÊTÉ

Article unique :

Le permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes susvisé est **ACCORDÉ**.

Fait à Neaufles-Saint-Martin

Le 13/06/2023

Prénom, Nom, Qualité du signataire

Yves LEROY
Maire interim

